

Procédures de demande d'affectation

pour les établissements hors académie de Normandie et n'ayant pas accès à Affelnet-Lycée Normandie

Les procédures d'affectation spécifiques à l'académie de Normandie sont déclinées dans le guide « *les procédures d'affectation des élèves en lycée* ». Cette publication est accessible sur le site de l'académie de Normandie, *rubriques Scolarité Étude > Orientation Enseignement Supérieur > Procédures d'affectation en lycée*. Elle réunit tous les documents utiles pour les établissements scolaires et les responsables légaux de l'élève permettant la mise en application des procédures.

SAISIE AFFELNET LYCEE :

Formations concernées :

Palier 3^e : demandes d'affectation pour une entrée en :

-2^{de} GT des établissements publics et privés sous contrat du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,

-2^{de} professionnelle des établissements publics et privés sous contrat du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation y compris les MFR,

-1^{ère} année de CAP dans un établissement public ou privé sous contrat du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation y compris les MFR,

Demande d'internat

Attention, si la famille demande un internat, il est indispensable de saisir OUI à la rubrique Dossier internat demandé. Les demandes d'internat seront prises en compte par cette saisie.

Palier 2^{de} : demandes d'affectation pour une entrée en :

-1^{ère} technologique dans un établissement public (Ministère de l'Éducation nationale ou Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) : séries ST12D, STL, ST2S, S2TMD, STMG, STHR, STD2A, STAV.

-1^{ère} professionnelle ou en 1^{ère} année de BMA dans un établissement public relevant du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En conséquence, pour demander une affectation en :

- 1^{ère} générale dans un établissement public relevant du Ministère de l'Éducation nationale, contacter la DSDEN de l'établissement demandé.

- 1^{ère} technologique ou en 1^{ère} professionnelle dans un établissement privé sous contrat avec l'état, contacter l'établissement concerné.

 *Les familles des élèves de 3^e disposant de compte Educonnect peuvent saisir elles-mêmes les vœux vers l'académie de Normandie sur le Service en ligne affectation. Cette saisie génère automatiquement la création d'un compte de saisie simplifiée (Affelmap) vers l'académie demandée. Ce compte permettra à l'établissement d'origine d'effectuer la saisie des éléments complémentaires (évaluations, décision d'orientation, demande d'internat...)* :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

➤ **Les notes ou les évaluations** doivent être saisies.

La saisie doit être réalisée par les établissements d'origine en passant par le formulaire de « saisie simplifiée » accessible via le site Affelmap dans les situations suivantes :

- élèves scolarisés dans une autre académie et qui ne sont pas concernés par le Service en ligne affectation,
- élèves scolarisés à distance (CNED),
- élèves scolarisés en établissement médico-social,
- élèves scolarisés à l'étranger,
- apprentis.

A noter ; les établissements privés hors contrat ne peuvent pas bénéficier de la saisie simplifiée et doivent transmettre les vœux des élèves par dossier papier à la DSDEN de l'établissement demandé.

Procédure de demande des paramètres de connexion pour les saisies Affelnet-Lycée

1^{re} étape

Dès le **9 mai 2023** vous pourrez demander les paramètres de connexion via l'application **AFFELMAP**.

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE

Cliquez sur l'académie de Normandie



2^e étape

Accès au service de saisie simplifié de l'académie de Normandie



Le 9 mai 2023, le voyant sera vert 🟢

Vous pourrez accéder au **service de saisie simplifiée en établissement** afin de demander les paramètres de connexion et de saisir les demandes d'affectation.

3^e étape

Vous êtes un établissement scolaire et ne possédez pas d'identifiant de connexion pour accéder à ce service. Vous pouvez demander à utiliser ce service en cliquant sur le lien ci-dessous. Attention ! Cette inscription est soumise à la validation par l'administration.

Cliquez sur s'inscrire

S'inscrire

4^e étape

Demande d'inscription au service de saisie simplifiée

Veuillez renseigner les champs suivants, puis cliquez sur le bouton "S'inscrire".

| | | |
|------------------|----------------------|--|
| Établissement | <input type="text"/> | ? |
| Téléphone | <input type="text"/> | (Ce numéro est demandé pour un éventuel contact par le gestionnaire) |
| Adresse mél | <input type="text"/> | |
| Confirmation mél | <input type="text"/> | |

Remplissez les champs proposés

La DRAIO transmettra les paramètres de connexion pour la saisie Affelnet-lycée à partir du lundi 9 mai et jusqu'au vendredi 9 juin 2023 17h,

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE

AFFELNET post
3ème

+

AFFELNET
entrée en 1ère

AFFELNET
LYCEE

Tous les vœux d'affectation (niveau post 3^e et entrée en 1^{re}) sont accessibles dans la même application Affelnet-Lycée.

L'URL de connexion envoyé par la DRAIO donnera accès à la saisie Affelnet-Lycée quel que soit le niveau d'affectation demandé et à la consultation des résultats en établissement à partir du 26 juin 2023. Les résultats seront à communiquer aux familles le vendredi 27 juin 2023.

3

Gestion de l'affectation – candidature hors académie – rentrée 2023
Délégation régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO)
Pôle orientation affectation 2nd degré



En complément de la saisie Affelnet-lycée

Pour les demandes d'affectation post 3^e, un dossier de d'admission dans un établissement public pour les élèves extérieurs à l'académie est à compléter. Merci de prendre attache auprès de la DSDEN de l'établissement demandé afin de connaître les démarches complémentaires à effectuer.

Pour les demandes d'affectation en première professionnelle, technologique ou en première année de BMA, l'établissement d'origine saisit la demande dans Affelnet-Lycée et, dans le cas d'un déménagement, contacte la DSDEN concernée.

HORS SAISIE AFFELNET LYCEE :

Les demandes d'affectation **en première générale ne sont pas à saisir dans Affelnet-Lycée**. Il convient de s'adresser à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dont dépend l'établissement demandé.

| DSDEN Calvados | DSDEN de l'Eure |
|---|--|
| 2 Place de l'Europe 14200 Hérouville-Saint-Clair tél : 02 31 45 95 00 dsden14-doss3@ac-normandie.fr | CS 22203, 24 Bd Georges Chauvin 27022 Evreux cedex, tél : 02.32.29.64.54 dsden27-dipel-lycees@ac-normandie.fr |
| DSDEN de la Manche | DSDEN de l'Orne |
| 12 Rue de la Chancellerie 50000 Saint-Lô tél : 02 33 06 92 00 dsden50-desco3@ac-normandie.fr | Place du Général Bonet 61000 Alençon tél : 02 33 32 50 50 dsden61-d3e@ac-caen.fr |
| DSDEN de Seine Maritime | |
| 5 place des faïenciers 76037 Rouen cedex tél : 02.32.08.98.00 dsden76-desco@ac-rouen.fr | |